DECISION DU VOTE ELECTRONIQUE DU BE DU 07 AVRIL 2026

PAR VOTE ELECTRONIQUE

RECONNAISSANCE DE FRANCE SAILING COMME STRUCTURE AGREEE PAR LA FFVOILE

Décision BE-260407-01	Le Bureau Exécutif se prononce favorablement pour accorder à FRANCE SAILING la reconnaissance de structure agréée par la FFVoile définie à l'article 2 bis des statuts de la FFVoile.

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE MAJEUR

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr